

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 9 Octobre 2023</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 3 octobre 2023 DATE D’AFFICHAGE : 4 octobre 2023</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 15 Nombre de Conseillers votants : 18</p>
---	--

L’an deux mil vingt-trois, le lundi 9 Octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Yves LINGER).

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Delphine JOFFRAUD), Chantal LEYE (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Gilles CHASSIER), Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Monique TATTEVIN, Madame Estelle HERVY, Monsieur Nicolas CITEAU, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Caroline THOBIE, Madame Anne GROLEAU et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Delphine JOFFRAUD, Monsieur Yves LINGER, Monsieur Gilles CHASSIER,

Absente : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE

Pouvoirs : Madame Delphine JOFFRAUD a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Yves LINGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Gilles CHASSIER a donné pouvoir à Madame Chantal LEYE.

Madame Bernadette BROSSEAU a été élue secrétaire de séance.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRIERE

Le Parc Naturel Régional de la Brière avait informé la commune de l’attribution en faveur de Mesquer d’une dotation provenant de l’Etat au titre de la protection de la biodiversité du fait de l’élargissement des critères d’attribution par l’Etat de cette dotation. A ce titre la commune a reçu une subvention au titre de la biodiversité de 15 810 €.

Dans le même temps, le Parc nous avait aussi informé de ses difficultés financières au regard de l’augmentation de ses charges salariales et des coûts de l’énergie.

Considérant cette nouvelle dotation accordée à la commune du fait qu’elle était membre du Parc Naturel Régional de Brière, une subvention exceptionnelle de 3 594 € représentant 0,9 € par habitants DGF, a été demandée à la commune.

En conséquence, il est proposé d’accorder une subvention exceptionnelle de 3 594 € au Parc Naturel Régional de la Brière

La commission finances du 2 octobre 2023 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal vote, à l’unanimité, le versement d’une participation supplémentaire exceptionnelle de 3 594 € au Parc Naturel Régional de la Brière.

Reçu au contrôle de légalité

le 12/10/2023

Publié ou notifié

le 12/10/2023

Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD

Maire

